

[Texte]

Mr. Greenaway: I move that clause 3 of Bill C-93 be amended by striking out lines 28 and 29 on page 3 and substituting the following therefor:

multiculturalism is a fundamental characteristic of Canadian society and that it

The Chairman: I would hope that you would be able to move this in sequence.

Mr. Greenaway: Yes. I would too.

• 1545

The Chairman: We could go from paragraph 3.(a).

Mr. Greenaway: Mr. Chairman, is Mr. Oostrom's motion in sequence?

The Chairman: No.

Mr. Greenaway: Then, Mr. Chairman, I would move that clause 3 of Bill C-93 be amended by striking out lines 20 and 21 on page 3 and substituting the following:

Policy of the Government of Canada to

(a) recognize and promote the understanding that multiculturalism is a basic element of the

Amendment agreed to.

The Chairman: Any further amendments?

Mr. Greenaway: Yes, Mr. Chairman. I move that clause 3 be amended by striking out lines 25 to 28 on page 3 and substituting the following:

of Canadian society to preserve, enhance and share their cultural heritage.

(b) Recognize and promote the understanding that multiculturalism is a basic element of the

The Chairman: Mr. Oostrom.

Mr. Oostrom: On that particular one I would like to make a further amendment, that the word "basic" be replaced by "fundamental", in that same line 27.

The Chairman: That is a subamendment.

Mr. Oostrom: Okay. I will make a subamendment to paragraph 3.(b).

The Chairman: We will deal with the subamendment first.

Subamendment agreed to.

Amendment agreed to.

The Chairman: Any further amendments?

Mr. Greenaway: I am sorry. I am not sure if Mr. Oostrom—

[Traduction]

M. Greenaway: Je propose que l'article 3 du projet de loi C-93 soit modifié en retranchant les lignes 27 à 29, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

Multiculturalisme est un trait fondamental de la société canadienne et constitue une ressource inestimable. . .

Le président: J'aimerais que vous les proposiez dans l'ordre.

M. Greenaway: Oui, moi aussi.

Le président: Nous pourrions commencer par le paragraphe 3a).

M. Greenaway: Monsieur le président, est-ce que la motion de M. Oostrom figure dans cette séquence?

Le président: Non.

M. Greenaway: Dans ce cas, monsieur le président, je propose que l'article 3 du projet de loi C-93 soit modifié par substitution, aux lignes 17 à 20, page 3, de ce qui suit:

La politique du gouvernement fédéral en matière de multiculturalisme consiste à:

a) reconnaître le fait que le

Amendement adopté.

Le président: D'autres amendements?

M. Greenaway: Oui, monsieur le président. Je propose que l'article 3 soit modifié par substitution, aux lignes 24 à 30, page 3, de ce qui suit:

maintenir, de favoriser et de partager leur patrimoine culturel, ainsi qu'à sensibiliser la population à ce fait;

b) reconnaître le fait que le multiculturalisme est un élément fondamental de l'identité et du patrimoine canadien et constitue une ressource inestimable pour l'avenir du pays, ainsi qu'à sensibiliser la population à ce fait;

Le président: Monsieur Oostrom.

M. Oostrom: Au sujet de ce dernier amendement j'aimerais proposer une autre modification, que l'adjectif «basic» dans la version anglaise soit remplacé par «fundamental», à la ligne 27.

Le président: C'est un sous-amendement.

M. Oostrom: D'accord. Je propose un sous-amendement au paragraphe 3b).

Le président: Réglons d'abord le cas du premier sous-amendement.

Sous-amendement adopté.

Amendement adopté.

Le président: D'autres amendements?

M. Greenaway: Je m'excuse. Je ne suis pas sûr que M. Oostrom. . .